Université de Paris

ARRETE N°2019-31 du 9 DECEMBRE 2019 RELATIF A LA PROCLAMATION DES RESULTATS AUX ELECTIONS A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT D'UNIVERSITE DE PARIS, AU TITRE DU COLLEGE ITRF CATEGORIE A

RECTIFIANT L'ARRETE N°2019-30 du 6 DECEMBRE 2019 RELATIF A LA PROCLAMATION DES RESULTATS AUX ELECTIONS DES INSTANCES REPRESENTATIVES DES PERSONNELS D'UNIVERSITE DE PARIS

Scrutin du 3 décembre 2019

La présidente d'Université de Paris,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté n°2019-17 du 4 octobre 2019 relatif à l'organisation des élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris ;
Vu l'arrêté n°2019-24 du 30 octobre 2019 relatif à la recevabilité des candidatures aux élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris ;
Vu l'ensemble des procès-verbaux de résultats du scrutin du 3 décembre 2019 ;
Vu l'arrêté n°2019-30 du 6 décembre 2019 relatif à la proclamation des résultats aux élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris.

ARRETE :

ARTICLE 1 - COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (CPE)

Corps des ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation (I.T.R.F.) - Catégorie A

Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection à la commisison paritaire d'établissement d'Université de Paris au titre du collège des personnels ITRF de catégorie A (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant)

Liste : « SGEN - SNASUB »

1. **Hervé ALLEIN (titulaire)**
2. **François-Olivier LACAISSE (suppléant)**

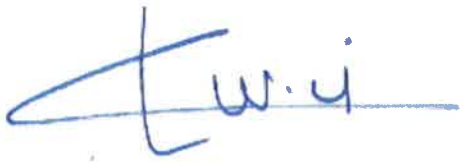
Liste « SNPTES »

1. **Pierre-François QUENIN (titulaire)**
2. **Raja DJELIDI (titulaire)**
3. **Danielle BAILBE (suppléante)**
4. **Max PAISLEY (suppléant)**

ARTICLE 2 – La présidente et le directeur général des services préfigurateur d'Université de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 9 décembre 2019

La présidente



Christine CLERICI

Transmis au rectorat le : 11 DEC. 2019

Affiché le : 11 DEC. 2019